alliance suisse
pour une agriculture
sans génie génétique

Boudry, le 23 septembre 2026

Communiqué de presse

La déréglementation des plantes génétiquement modifiées par l'UE portée devant la Cour de justice de l'Union européenne

On a appris aujourd'hui que la Slovaquie, en tant qu'État membre de l'UE, contestait juridiquement le règlement relatif aux plantes issues des nouvelles techniques de génie génétique et avait déposé un recours devant la Cour de justice de l'Union européenne. La légalité de cette déréglementation de grande envergure concernant ces plantes va donc être examinée. Des avis juridiques mettent en évidence d'éventuels conflits avec le principe de précaution, les droits des consommateurs et les accords internationaux. L'association « Arbeitsgemeinschaft bäuerliche Landwirtschaft » (AbL) a également déposé un recours direct contre ce règlement dans le cadre d'une large coalition. L'Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique (ASGG) se félicite que la légalité du règlement soit examinée par les tribunaux et appelle le Conseil fédéral et le Parlement à protéger en Suisse la liberté de choix et l'agriculture sans OGM.

La population rejette les OGM

Le 17 juin 2026, le Parlement européen a approuvé, en dernière instance, un nouveau règlement qui entraînerait une déréglementation de grande ampleur des plantes issues des nouvelles techniques de génie génétique. « Il est imprudent d'autoriser la grande majorité de ces plantes sans évaluation des risques, sans règles encadrant leur coexistence avec les autres cultures et sans étiquetage des denrées alimentaires », affirme Fabien Fivaz, conseiller aux États et président de l'ASGG.

La Slovaquie s'est opposée à ce projet dès le début des débats au sein de l'UE. Son adoption a donc suscité une vive opposition dans le pays.

Un recours aurait de bonnes chances d'aboutir

Un avis juridique du cabinet d'avocats berlinois GGSC conclut que le règlement enfreint le principe de précaution et qu'un recours devant la Cour de justice de l'Union européenne aurait de bonnes chances d'aboutir. Ce principe est un pilier du droit de l'environnement, tant dans l'UE qu'en Suisse. Il prévoit qu'une technologie ne doit pas être utilisée si elle est susceptible de nuire à l'environnement ou si ses conséquences potentielles demeurent scientifiquement incertaines.

« La déréglementation décidée par l'UE a, de fait, vidé le principe de précaution de sa substance. Elle permet, à l'aide de CRISPR-Cas, par exemple, de modifier rapidement un grand nombre de gènes et, par conséquent, la physiologie des organismes, sans qu'aucune évaluation des risques soit menée. Le règlement pourrait donc être contesté devant la Cour de justice de l'Union européenne », résume Luigi D'Andrea. « En outre, l'utilisation de CRISPR-Cas peut avoir des effets involontaires, aujourd'hui documentés dans la littérature scientifique. Chaque cas doit donc être examiné individuellement. »

Un débat s'annonce en Suisse

Dans sa réponse à l'interpellation 26.3751 du conseiller aux États Peter Hegglin, le Conseil fédéral a annoncé qu'il présenterait au Parlement un nouveau projet de loi au cours du second semestre 2027.

L'ASGG soutient la loi actuelle sur le génie génétique, qui prévoit l'étiquetage obligatoire, l'évaluation des risques et des règles de coexistence. Elle demande que les nouvelles techniques de génie génétique soient, elles aussi, strictement réglementées. Pour donner plus de poids à ses revendications, elle a lancé un appel en faveur de la liberté de choix et de la protection de l'agriculture sans OGM.

Toute tentative de déréglementation du génie génétique rendrait plus difficiles et plus coûteux la protection de l'agriculture sans OGM et l'étiquetage des produits. En outre, des organismes dont les risques n'auraient pas été évalués pourraient être disséminés dans l'environnement et se retrouver dans nos assiettes.

Lien vers l'appel

Pour toute question :

Dr Luigi D'Andrea, Secrétaire de l'ASGG, l.dandrea@stopogm.ch, 077 400 70 43

Fabien Fivaz, Président de l'Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique ASGG, fabien.fivaz@parl.ch, 078 740 06 51